



## AVIS PUBLIC

### Adoption du règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Prenez avis, conformément aux dispositions de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c E-15.1.0.1), qu'un projet de règlement révisé relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux qui remplace celui en vigueur ainsi que son amendement, et ce, sans modification, a été déposé et présenté lors de l'assemblée ordinaire tenue le 9 janvier 2018 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement :

- 1- énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique;
- 2- énonce les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme;
- 3- assure l'adhésion explicite des membres du conseil de la Municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et détermine des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **6 février 2018, à 19 h 00, à la Mairie** située au 245, chemin Picard, dans le Canton de Shefford.

Le projet révisé de Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est disponible aux bureaux de la Municipalité situés au 245, chemin Picard, à Shefford, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD, CE 10 JANVIER 2018.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma

**Sylvie Gougeon**